watershooter / il y a quatorze années

Achat d'une arme au GD du Luxembourg (et ailleurs?)

(Kali : j'ai posté mon message ici, cette section me semblant être la plus généraliste. Je te laisse le soin de déplacer si je me suis trompé).

Faisant suite au sujet [ftbe.be] ; je me tourne à nouveau vers vous afin de profiter de votre expérience dans l'importation.

S'il faut une autorisation d'importation (région wallone?) pour un achat à l'étranger, les différentes lectures que j'ai pu faire au sujet des achats au Luxembourg semblent montrer la chose plus facile avec ce pays.

Si j'en crois d'ailleurs le site de certains armuriers Luxembourgeois, il suffirait même d'une autorisation d'exportation Luxo?

J'en doute un peu ... je me tourne donc vers vous afin d'avoir confirmation ou infirmation de ce que je viens d'avancer.

L'un d'entre vous pourrait-il m'indiquer la marche à suivre exacte?
1. Pour le Luxembourg
2. Pour partout ailleurs

Kali me suggérant l'achat d'un famas au delà de notre frontière, je n'écarte pas cette possibilité.

Au plaisir de lire vos réponses

---

lagaffe / il y a quatorze années

Re: Achat d'une arme au GD du Luxembourg (et ailleurs?)

[www.armurerie.lu]

Charles / il y a quatorze années

Re: Achat d'une arme au GD du Luxembourg (et ailleurs?)

Déplacement effectué , malgré la neige

Kalimèra / il y a quatorze années

Re: Achat d'une arme au GD du Luxembourg (et ailleurs?)

suis à la traîne moi ;20

---

watershooter / il y a quatorze années

Re: Achat d'une arme au GD du Luxembourg (et ailleurs?)

> Citation
> **lagaffe**
> http://www.armurerie.lu/Reglementation/Formulaires.asp

C'est bien ce site.

Je ne vois par contre rien concernant les formalités à faire en Belgique.
Quelles sont-elles?

Et pour les autres pays?

Kalimèra / il y a quatorze années

Re: Achat d'une arme au GD du Luxembourg (et ailleurs?)
[ftbe.be]

[ftbe.be]

---

watershooter / il y a quatorze années

Re: Achat d'une arme au GD du Luxembourg (et ailleurs?)
Bonsoir,

J'ai lu ces documents hier soir ; si je résume en 2 lignes :
- il faut envoyer le document de la région wallone chez l'armurier pour qu'il complète sa partie
- l'expédier ensuite à namur pour autorisation
- Et enfin retour vers le pays exportateur.

C'est bien ça?

Ca me semble être encore de belles tracasseries administratives :s

---

watershooter / il y a quatorze années

Re: Achat d'une arme au GD du Luxembourg (et ailleurs?)
Je viens de téléphoner service "d'importation" de la région Wallonne.

Il y a donc deux cas de figure. Dans tous les cas, les documents doivent être complétés, expédiés et l'achat ne peut se faire qu'après avoir reçu une licence d'importation.

* Dans le cas de la CEE : il faut compléter le document que l'on trouve en haut de cet article. Ou le nouveau modèle : [economie.wallonie.be]

* Dans le cas d'un achat en dehors de la CEE, comme pour la Suisse par exemple : Il faut compléter un autre document que l'on trouve sur le même site : [economie.wallonie.be]

Dans ce dernier cas, achat hors CEE, il faut également prendre contact avec la douane afin de connaître le "code douanier" correspondant à l'achat.

Ces formalités prennent en moyenne 3 semaines. La carte européenne n'est pas nécessaire, la licence d'importation est suffisante. (A vérifier, ce n'est pas une douanie qui m'a dit ça)

D'un point de vue pratique :
1. Contacter l'armurier et tenter l'achat à distance afin de disposer du numéro de série de l'arme

2. Envoyer les documents une fois complétés à la région wallonne et attendre la licence d'imortation
3. Se rendre dans le pays en question et récupérer son "nouveau jouet"

Comment fais-je pour compléter le modèle 4? Je le fais moi même ou je dois me rendre une première fois chez l'armurier pour le compléter et y retourner une seconde fois pour l'acquisition?

Est-il bien prudent de demander un numéro de série à distance?